



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

2025-344

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'une vente au déballage

le dimanche 24 août 2025

rue Roger Salengro - place Basly

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

Considérant la demande de Madame Camille RAECKELBOOM, présidente de l'Harmonie Municipale, domiciliée à ISBERGUES au 131 rue Basse, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Camille RAECKELBOOM est autorisée à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation aura lieu le dimanche 24 août 2025, rue Roger Salengro et place Basly.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 1^{er} 4 AOUT 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 1^{er} 4 AOUT 2025